

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/07/2023

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Secrétariat :

Administratifs : Daniel Parent, Karim GARRET, Philippe Grosjean, Valérie JANI-VIENOT

Représentants de la commune de Dole :

Représentants du Grand Dole : Mme THEVENIN

Représentants du conseil Régional :

Enseignants : M. JOURDAN, Mme PINTUREAU, M. GAUTHERAT, Mme BARATA, Mme LYET, Mme PERNIN, M. LEBRUN

Personnels : Elodie BAUDRY, Florence BOURLON, Edith MAZZOLENI, Lisa CARLES

Elèves : M. Clément KOBIELSKI, Mme Lilou DUTHU

Parents d'élèves : M. RIVA, M. CASAUBON-SEIGNOUR, Mme GRAS

Excusés : Mme MOREAU, Mme PIEROLT, Mme MERMET, M. REBILLARD

Invité : Mme CLERGET-GUYARD

Soit 20 votants

Le quorum étant atteint avec 18 membres + 2 invités, le Proviseur déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18h05.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme CARLES, secrétaire du lycée Nodier.

M. Le Proviseur rappelle l'ordre du jour

- Adoption du PV du 3 juillet 2023 (sera voté au prochain CA car le compte-rendu a été reçu trop tardivement)

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/07/2023

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

1. Organisation de l'action éducative

1.1. Bilan 2022-2023

M. le Proviseur demande si les membres du CA ont des questions sur les bilans qui ont été transmis en pièces jointes. Il précise que lors du processus d'auto évaluation, les personnels ont mieux appréhendé les autres services et leur complémentarité.

Mme BARATA est étonnée du nombre de rattrapage de devoirs de cette année : 323 devoirs contre 253 l'an dernier. M. le Proviseur déplore qu'autant de rattrapages aient lieu au BVS car les conditions n'y sont pas optimales. Il rappelle que des rattrapages exceptionnels peuvent être mis en place le mercredi après-midi avec un peu d'anticipation. Des enseignants profitent aussi des devoirs surveillés de leurs collègues pour faire rattraper leurs élèves.

Mme Jani précise que l'objectif est de baisser ce chiffre. Il est rappelé aux enseignants de bien noter DS sur pronote (cela permet au BVS ou à l'infirmière de renvoyer les élèves qui essayent d'éviter le DS).

Arrivée de M. LEBRUN à 18h11

M. Parent déplore le taux d'absentéisme : 4,36% cette année, nous étions à moins de 4% avant la COVID. Les taux de 2020-2021 ne sont pas représentatifs car les cours avaient lieu en mode hybride pendant une partie de l'année.

Une dégradation s'est produite en fin d'année, après les épreuves de spécialités (qui ont eu lieu en mars). Toutefois, M. Jourdan remarque que l'absentéisme a été bien pire dans d'autres établissements.

M. le Proviseur trouve qu'il y a énormément de retards à 8h (la cause principale étant le train), Mme Bourlon demande si les horaires d'ouverture du lycée vont être modifiés. M. Parent répond qu'on l'abordera dans le point 3.

Bilan infirmerie : 70% des consultations pour mal-être, l'infirmière y concentre une grande partie de ses interventions contre seulement 30% pour des douleurs/maladie. La journée santé a bien fonctionné cette année avec 9 ateliers.

Bilan ASS : l'assistante sociale est présente dans l'établissement un jour par semaine, mais peut se rendre disponible quand c'est nécessaire. Nous constatons que les entretiens concernent plus les filles que les garçons (cet écart est déjà présent dans les effectifs de lycée).

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/07/2023

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

Bilan Psy-EN : il y a plus de rendez-vous avec des élèves de terminale (en lien avec parcoursup). M. Casaubon Seignour demande à quel moment les Parents sont informés des entretiens. Mme Jani précise que Mme Le Pennuisic reçoit au CIO le mercredi après-midi les élèves avec leurs familles. M Garret précise que la psy-EN n'est pas tenu d'informer les Parents.

Arrivée à 18h25 de Mme GRAS.

Bilan CDI : La préparation du grand oral a bien fonctionné cette année. Malgré une baisse du taux d'occupation, le nombre de prêts de documents est en hausse. Le journal a moins bien fonctionné : 1 seul numéro a été publié cette année. M. Parent trouve que cette année, les élèves ont été volontaires pour mettre en place des projets, mais ils ne s'y sont hélas pas investis en nombre suffisant.

Il n'y a pas eu d'activités NodCast cette année : les documentalistes souhaitent relancer les activités WEB RADIO en 2023-2024.

Le lycée a utilisé environ 40% du budget pass culture cette année.

Bilan financier de l'Association Sportive : M. Gautherat informe que les élèves du lycée Nodier ont participé à 6 championnats de France cette année. L'association sportive du lycée Nodier compte 198 licenciés. On constate que les élèves sont moins investis (dans les actions mises en place) et l'A. S. fait état de difficultés financières pour financer les départs en compétition. La politique de proposer un coût le plus bas possible n'est plus envisageable donc il faudra sans doute prévoir une participation plus importante des familles pour les championnats d'aviron et d'athlétisme par exemple. En 2023-2024, la cotisation de l'AS passera de 20€ à 25€.

Bilan réservation repas : Mme Clerget-Guyard dresse un bilan de cette mise en place (présentation d'un diaporama). Le système de réservation des repas a été mis en place depuis septembre 2022 afin de réduire le gaspillage alimentaire. L'intendance et l'équipe de restauration a comptabilisé les restes de repas des élèves ainsi que le reste de la fabrication des repas. Pour l'année scolaire 2022-2023, les restes alimentaires des plateaux élèves représente près de 3535kg (les os sont comptés par exemple) avec un maximum de 66,700kg pour un repas (repas couscous) et un minimum de 6,700kg. Les restes de production sont de 1274kg à l'année avec une moyenne par jour de 12,859kg. Nous n'observons pas de grand changement avec les chiffres de l'an dernier mais une tendance à la baisse se dessine.

Nous pouvons noter que durant 4 jours cette année, le reste de production était nul (0kg) alors que l'an dernier le minimum avait été de 800g. Les courbes de réservation et de repas pris sont plutôt corrélées mais nous constatons deux pics négatifs dû à des jours de grève (31 janvier : 58 réservations en trop, 23 mars).

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/07/2023

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

Limite du système : exemple 3 mars -> 501 repas ; 497 réservations mais 14,300kg de restes de production qui ont dû être jetés (veille de week-end). Les commandes sont passées une semaine avant et les réservations sont effectuées la veille pour le lendemain. Pour améliorer grandement le système, il faudrait que les familles paient à la prestation (et non plus au forfait) et réservent au moins une semaine à l'avance. A noter : à compter de l'année scolaire 2022-2023, le chef de cuisine a choisi de proposer un choix de 2 plats chauds à chaque repas. Cela ne facilite pas non plus la gestion des restes de productions.

M. le Proviseur rappelle un autre but du système de réservation : commander moins de marchandises et faire des économies, non pas pour rembourser les familles, mais pour améliorer la qualité des repas. L'intendance déplore une vingtaine de repas en moyenne réservés chaque jour par les élèves mais qui finalement ne se rendent pas au restaurant scolaire.

Ex : Lundi 6 mars : 495 réservations pour 480 repas servis : 12kg de reste / 20 élèves attendus ne sont pas venus, 5 élèves sont venus sans avoir réservé. Une piste d'amélioration est proposée : prendre en compte les élèves absents demi-pensionnaires et internes avec la vie scolaire.

Les élèves commencent à prendre des habitudes donc l'an prochain il devrait y avoir des améliorations. La plage de réservation sera allongée jusque 9h (internet + borne) au lieu de 8h30. Les élèves peuvent également demander à être servis en quantité moindre dans leurs assiettes.

Remarque de M. Lebrun : la tendance est à la baisse mais difficile à évaluer. Qu'en est-il dans les autres établissements ? M Grosjean précise qu'il n'y a pas encore de retour de la Région BFC mais qu'à terme cela pourra arriver. M. LEBRUN serait curieux d'avoir les retours des déchets d'assiettes des restaurateurs car il est difficile de se rendre compte de ce que représentent 12kg sur 500 repas. Mme Clerget-Guyard précise que le poids moyen des restes de plateaux du lycée est inférieur à la moyenne constatée par l'agence ADEME.

M Jourdan demande qu'une information soit publiée chaque semaine afin de sensibiliser les élèves à ces déchets. M Grosjean avait prévu une météo des déchets hebdomadaires mais la mise en place du système a été laborieuse. Une communication peut être envisageable mais pour donner du sens à celle-ci, un groupe d'élèves pourrait se saisir des chiffres et informer le reste des élèves. M. Grosjean se rendra à la rentrée à une réunion des éco-délégués avec Mme Darcq pour en discuter avec les élèves et définir des pistes si un groupe est motivé.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/07/2023

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

1.2. Synthèse des conclusions de l'évaluation externe

M. Parent explique que l'évaluation semble un peu moins génératrice de stress.

Les indicateurs de parcours sont plutôt positifs. L'image de lycée élitiste reste très prégnante, avec le risque que des élèves s'autocensurent et ne postulent pas pour y entrer.

Climat scolaire : on note un engagement fort des élèves, un établissement à taille humaine, des agents aidants, des assistants d'éducation disponibles.

Le problème du bâti pose question : pas d'ascenseur, le restaurant scolaire au 1^{er} étage.

Il est nécessaire d'améliorer le lien entre le BTS et le secondaire. Il existe une dynamique légère avec le forum post-bac et les portes ouvertes mais d'autres liens doivent être établis.

M. Casaubon Seignour demande quand le projet d'établissement sera rédigé. M. le Proviseur répond qu'à partir de la fin du mois de septembre, la réflexion sera engagée.

M. le Proviseur remercie par ailleurs tous les personnels, élèves et parents d'élèves pour l'aide à la rédaction du rapport d'auto-évaluation.

1.3. Règlement intérieur et son annexe

M. le Proviseur propose de changer les horaires pour que les cours commencent à 8h05 afin d'éviter les trop nombreux retards (principalement à cause du train). Pour les cours qui commencent entre 2 horaires officiels, il faudra ajouter 27 minutes à l'heure de début de cours.

Lorsqu'une récréation intervient dans un cours d'une heure, l'enseignant peut la décaler de 27 minutes. La durée de la pause méridienne ne change pas.

Mme Barata et Mme Lyet émettent une réserve. Dans le cadre des spécialités, les DS durent souvent 2h, il sera donc compliqué de mettre un temps de pause. Il est demandé au proviseur d'enlever la dernière phrase « si la durée du cours excède une heure, l'horaire officiel de récréation sera respecté ».

Cette modification de l'article 2.1 est soumise au vote, avec la modification ci-dessus.

Il est adopté à l'unanimité (20 votants).

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/07/2023

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

Mme Pernin demande que les cours en blocs de 4h soient modifiés en 2 x 2h afin de saisir les éventuelles absences au retour de la récréation. M. Jourdan explique que l'on peut déjà saisir au fil de l'eau. M. le Proviseur demande aux enseignants de doubler avec un message pronote à la vie scolaire en cas de « disparitions » d'élèves au sein du même cours.

Un paragraphe a été ajouté dans l'article 5.6 concernant la laïcité. En effet, cette année il y a eu plusieurs incidents : les élèves jouent avec la loi sur la laïcité par des postures, ou des tenues invoquant clairement leur religion. Dans les cas traités cette année, les parents des élèves concernés n'étaient pas d'accord avec la démarche de leur enfant, et ont accompagné le lycée dans leur résolution.

Article soumis au vote : à l'unanimité (20 votants).

Annexe restaurant scolaire : réservation des repas

Mme Barata précise que c'est bien de pouvoir réserver le vendredi pour le lundi mais que les jours fériés posent problème. M. Grosjean précise que cela n'est pas encore possible, mais que la demande a été soumise au prestataire.

L'intendance ne donne pas de punition aux élèves qui oublient de réserver, mais ces informations sont transmises à la vie scolaire qui avise. Certains élèves ont en effet parfois montré un comportement agressif

Le règlement modifié est adopté à l'unanimité des membres présents (20 votants).

1.4. Manuels scolaires

Les coordonnateurs de discipline ont été appelés à communiquer leurs besoins auprès du CDI. Ces besoins ont été discutés en conseil d'enseignement. Après restitution des manuels scolaires par les élèves, le service intendance pourra chiffrer les besoins de complément des séries existantes et renouveler les manuels disparus ou inutilisables. Une fois les besoins de réassort arrêtés, un arbitrage sera réalisé par M. le Proviseur sur les acquisitions des nouvelles séries de manuels suivant les besoins exprimés par les équipes pédagogiques.

Des manuels papier en mathématiques et SES en classe de première et des manuels numériques en anglais sur les 3 niveaux : ces demandes nécessitent un financement de 11 875 €.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/07/2023

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

L'an dernier, le besoin de réassort (livres non rendus ou hors d'usage) avait coûté 2370€. Cette année, on ne connaît pas encore les besoins.

M. Casaubon Seigneur demande si le pass culture « collectif » pourrait être utilisé pour acheter des manuels et si les fonds sont perdus pour la part qui n'est pas utilisée. M. Grosjean explique que le budget est alloué par année et utilisable uniquement pour financer les activités culturelles. Il n'y a pas non plus de possibilité de report des moyens non utilisés d'une année à l'autre.

Ce point d'information ne nécessite pas de vote. Le budget devrait pouvoir de donner satisfaction aux différentes demandes.

1.5. Point d'étape sur la préparation de rentrée

1.5.1. Projet de répartition des indemnités pour missions particulières (IMP)

Le lycée Nodier a été doté d'une enveloppe de 18 IMP (Indemnités pour Missions Particulières) : certains ateliers ne peuvent être rémunérés qu'en IMP, car les HSE et HSA ne peuvent être mises en paiement que pour le face à face pédagogique.

Proposition de répartition :

Coordination de disciplines (EPS, Physique-Chimie, SVT) : 1 IMP x3

Coordination de cycle (BTS) : 1 IMP

Référent culture : 1 IMP, référent numérique : 1 IMP, référent décrochage scolaire : 1 IMP, référent accompagnement projet élèves : 1 IMP, référent international (ERASMUS) : 1 IMP, référent E3D : 1 IMP, coordination atelier sciences Po : 1 IMP

Il reste 7 IMP qui seront attribuées aux dispositifs particuliers mis en place et non rétribués par d'autre financements comme le PACTE ou « je réussis au lycée ». M. Parent indique que ces IMP sont « sécables » et peuvent être attribuées aux enseignants qui proposent des ateliers « coups de pouce » tout au long de l'année.

Il n'y a pas encore de cadre réglementaire pour le PACTE enseignant mais les IMP pourront également être le relais du PACTE si certains projets ne peuvent être rétribués par des parts fonctionnelles du PACTE.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/07/2023

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

M Gautherat demande si une IMP est prévue pour la section sportive athlétisme. M. le Proviseur attend d'avoir les détails du PACTE pour répondre à cette question.

Vote à l'unanimité pour la répartition (20 votants).

1.5.2 PACTE : point d'étape sur la mise en place

Les textes ne sont pas encore parus, mais le cadrage du dispositif et les consignes académiques ont permis de faire appel à volontaires. La mission prioritairement visée est le RCD (remplacement de courte durée. Peu de collègues se sont portés volontaires pour une part fonctionnelle entière, mais plusieurs enseignants acceptent de prendre une demi-part de RCD en complément d'une part « projet ».

Il a été attribué 41 parts fonctionnelles au lycée Nodier, et une trentaine ont déjà été demandées. Cela correspond à l'équivalent de 10 parts pour le RCD (soit 180 heures de remplacement d'ores et déjà assurées pour 2023-2024

M. Garret précise que nous sommes dans l'obligation de présenter régulièrement les RCD.

- Raisons individuelles : 1363h (maladie, rdv médicaux, grève, garde enfants ...)
- Système éducatif : 552h (convocation examen, sortie pédagogique, conseil de classe, réunions)
- Formation continue : 311h

Le plus intéressant reste les chiffres globaux, 2862 heures de cours annulés mais 1804 heures remplacées soit 63%. Ces chiffres englobent les remplacements de longue durée, y compris un remplacement sur l'année scolaire complète.

936 heures de cours auraient pu être remplacés dans le cadre du RCD, dont 156 heures l'ont été (rétribués en HSE RCD) soit environ 16,7% des heures.

1.5.3 Dispositif « je réussis au lycée »

Pour le lycée Nodier, 3 projets ont été proposés et 512 heures ont été attribuées.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/07/2023

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

Les constats :

- Accrochage scolaire : des élèves qui manquent de persévérance et baissent vite les bras face à la difficulté
- Rythme scolaire : le calendrier ne permet pas toujours aux enseignants de revenir sur certaines notions
- Développer la personnalisation des parcours : une volonté de renforcer l'accompagnement des élèves quel que soit leur parcours

Ce dispositif concernera tous les élèves de l'établissement :

- Pour les secondes : mise en place du dispositif « devoirs faits », travail d'acquisition d'outils méthodologique, travail sur l'estime de soi
- Pour les premières et terminales : travail de remédiation en se basant sur l'oral type « colle » (spécialité + français première)
- Pour les terminales : préparation aux concours d'entrée aux grandes écoles
- Pour tous : remédiation en langues, retour aux bases

Mme Pintureau a pu expérimenter l'exercice, c'est une vraie interaction pour accéder à la réussite de l'exercice et les élèves après ose intervenir en classe.

M. Casaubon Seignour s'interroge sur l'intérêt de travailler les bases en langues pour les 3 niveaux.

M. Garret précise que la consolidation est tout aussi importante.

Le contrat de réussite éducative sera prêt pour la rentrée. Comme les PPRE au collège, apparaîtront les nouveaux dispositifs mais aussi tutorat et coup de pouce. Le contrat sera proposé par la CPE avec un choix de dispositif : le contrat sera ensuite signé par l'élève et ses Parents pour une durée précise. Une personne en service civique sera dédiée à ce nouveau dispositif pour l'an prochain.

Mme Lyet demande s'il y aura des contrats pour tous les élèves. La réponse est non, ce ne sera que pour ceux qui rencontreront des difficultés.

M. Gautherat demande si une justification des heures du dispositif doit être effectuée en fin d'année. M. Garret répond par l'affirmative.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/07/2023

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

1.5.4 Projet de recrutement de deux volontaires en service civique

Le lycée Nodier a fait une demande de deux contrats en service civique : décrochage scolaire et développement durable.

Il s'agit de missions temporaires de 9 à 10 mois, pour 30 heures de service hebdomadaire. Au lycée Nodier, le temps hebdomadaire sera entre 25 et 27h et 3 à 4 jours maxi par semaine. Les tutrices seront les CPE.

1.6. Calendrier 2023-2024

Calendrier prévisionnel (voir annexe)

M Gautherat précise que ce type de calendrier est plus lisible.

Le 18 novembre aura lieu la remise des diplômes du baccalauréat et du BTS. M. le Proviseur tient à faire de cet événement un vrai temps fort.

1.7. Projet de partenariat EDD 2023-2024

M. Grosjean explique qu'une élève éco-déléguée a rencontré un membre de l'association « Dole Environnement » afin de connaître les possibilités d'actions en lien avec la préservation de la biodiversité, qui pourraient être mises en œuvre au lycée Nodier.

M. Casaubon Seigneur se demande l'intérêt de souscrire à des actions payantes : ne vaudrait-il pas mieux que les élèves soient acteurs du projet, le construisent et ensuite recherchent un financement ?

M. le Proviseur souhaite que le diagnostic proposé soit, a minima, commandé.

Il souhaiterait pour l'an prochain le carnaval organisé par les élèves soit un éco-carnaval, c'est-à-dire que les déguisements proviennent de vêtements ou matériaux de récupération.

M. Grosjean propose de soumettre au vote le projet déposé afin de montrer aux élèves que les membres du CA les soutiennent : adoption par un vote à l'unanimité (20 votants).

Mme Mazzoleni précise avoir organisé la récupération de 983 bouteilles depuis décembre pour les faire recycler. Les sommes de 7,66€ et 2,17€ récupérées ont été converties en « dons pour la planète », il n'y a pas d'argent récupéré.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/07/2023

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

1.8. Voyages et appariements scolaires :

1.8.1. Voyage d'études BTS2 en Andalousie

Départ M. Jourdan 20h56

Adopté à l'unanimité (19 votants)

1.8.2. Voyage scolaire à Paris

Deux budgets sont proposés pour deux effectifs différents 53 participants ou 64 participants.

M. Casaubon Seigneur demande ce que finance le Pass culture. Il est répondu que c'est une visite programmée dans un musée et qui s'inscrit dans un cadre plus large que le voyage (projet EAC pour l'accueil d'une artiste en 2024 et qui rencontrera les élèves à Paris pour une visite commentée).

Adopté à l'unanimité (19 votants)

1.8.3. Appariement avec le Bundesgymnasium Seekirchen en Autriche

Adopté à l'unanimité (19 votants)

1.8.4. Voyage scolaire Rando Trail en Auvergne

Ce sont les mêmes prestataires que lors du raid VTT, voir annexe, éducation à la citoyenneté importante

Le coût est de 215€ par participant.

La PEEP finance la part accompagnateur en soutien du lycée. Sans le soutien financier important prodigué par la fédération PEEP, il ne serait pas possible d'organiser autant de voyages scolaires par an. Le financement de la participation des accompagnateurs ne peut pas être imputé aux familles et ce coût grève le service AP du budget du lycée

Adopté à l'unanimité (19 votants)

Mme Pernin à M. Parent : « Vous avez choisi d'annuler arbitrairement le voyage en Grèce une semaine avant le CA pendant les oraux de français par mail et personne n'en parle. »

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/07/2023

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

Le Provisur explique que le but premier de la nouvelle charte est que les élèves partent au mieux 2 années sur 3. Les raisons ont déjà été expliquées à Mme Pernin. De plus, le lycée doit se maintenir à deux voyages à l'étranger par an pour des raisons financières et d'équité entre les élèves.

Mme Pernin explique qu'il n'y aura qu'un voyage sur 3 ans, le voyage en Italie n'ayant pas pour but de se reconduire.

Le Provisur précise que ce n'est pas le lieu pour en parler, Mme Pernin peut venir en entretien quand elle le souhaite dans son bureau.

Départ Mme Pernin 21h10

1.9. Charte des sorties et voyages scolaires

Il est nécessaire d'être plus vigilant sur certains détails, prendre en compte les besoins dans un cadre réglementaire. Les informations doivent être claires et pratiques pour tout le monde, le référentiel a été mis à jour.

Les membres du conseil d'administration doivent voter la charte mais pas les annexes qui peuvent évoluer dans le temps selon les contraintes et les besoins pour l'organisation pratique.

Les changements principaux : un cadre plus précis au sujet du transport des élèves et de la santé des élèves (instauration d'une fiche de liaison sanitaire).

La charte est en accès libre sur le site du lycée pour les Parents d'élèves.

La direction souhaite que chaque élève puisse réaliser au moins un voyage sur sa scolarité. L'idée est de répartir les voyages afin qu'un même élève ne bénéficie pas de nombreux voyages si d'autres ne bénéficient d'aucun voyage. Ceci, dans le but d'ouvrir les voyages au plus grand nombre.

M. Gautherat se demande quelle sera la répercussion de concentrer tous les voyages sur la même période pour la vie de l'établissement. La direction part du principe qu'il vaut mieux une fois un grand nombre d'absents que plusieurs groupes perlés dans l'année.

Adoptée à l'unanimité (18 votants)

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/07/2023

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

2. Fonctionnement matériel et financier

2.1. Bilans financiers des voyages scolaires, semestre 1

Voir annexe M. Grosjean

Voté à l'unanimité (18 votants)

2.2. Subvention de fonctionnement pour l'Association Sportive

L'AS a présenté un bilan déficitaire pour l'année 2022-2023. L'établissement se propose de donner une subvention de 1000€ pour que l'association puisse continuer à participer aux championnats académique et nationaux.

L'AS s'engage à réaliser un rapport moral et financier sur son fonctionnement

Voté à l'unanimité (18 votants)

2.3. DBM pour information

Quelques subventions en plus.

2.4. DBM pour vote

Adopté à l'unanimité (18 votants)

3. Contrats, conventions et marchés

3.1. Autorisation pour passation d'une convention de cession d'une machine désaffectée et destinée au rebut pour récupération et exploitation de ses pièces détachées

Adopté à l'unanimité (18 votants)

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/07/2023

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

3.2. Autorisation de recrutement et de renouvellement des contrats des Assistants d'éducation

Nous sommes employeurs des assistants d'éducation mais ce n'est pas le lycée qui les rémunère. La quotité est donc imposée : 4,25 ETP pour l'année 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité (18 votants)

4. Questions diverses

Les enseignants demandent à bénéficier d'un tarif préférentiel sur les parkings aux abords de l'établissement ou un abonnement mensuel à tarif avantageux.

Mme Thevenin, représentante de l'agglomération du Grand Dole, répond par la négative. En effet, le parking du port ainsi que du cours Clémenceau sont proches. Il existe une liste d'attente pour les abonnements des habitants du centre-ville.

Mme Lyet précise que 4 places sont devenues payantes dans une rue adjacente.

M. Casaubon Seigneur propose de pouvoir mettre en place le vote électronique pour les prochaines élections des représentants des Parents d'élèves. La direction préfère attendre encore une année pour y réfléchir et proposer au vote en conseil d'administration en 2024.

La totalité des sujets dans l'ordre du jour étant abordée, M. Parent clôture la séance à 21h45.

Président : M. LE PROVISEUR, Proviseur

